

PLANTATION (puis PLANTATIONS) DE LA BUSIRA

Plantation de la Busira
Société anonyme au capital de quatre cent mille francs
SIEGE SOCIAL A PARIS
29, rue Étienne-Marcel¹
(Archives commerciales de la France, 16 octobre 1928)

I

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris du onze septembre mil neuf cent vingt-huit, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e RIVIÈRE, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le même jour, il a été établi les statuts d'une société anonyme, desquels il a été extrait littéralement ce qui suit.

TITRE PREMIER FORMATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ. — SIÈGE. — DURÉE.

Article premier

Il est formé entre les souscripteurs des actions ci-après créées et celles qui pourront être créées par la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois françaises et les présents statuts.

Article deux

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger ou aux colonies ou autres pays de protectorat, ou pays sous mandat :

- 1° L'acquisition, la location, l'exploitation et la vente de tous terrains ;
- 2° L'acquisition, la construction, la location, l'exploitation et la vente de toutes constructions immobilières, commerciales ou industrielles ;
- 3° L'acquisition, la concession, la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes propriétés agricoles se prêtant à la culture de tous produits coloniaux ;
- 4° L'obtention, l'acquisition et l'exploitation de toutes mines ou concessions minières ; la création ou l'acquisition et l'exploitation de toutes usines nécessaires pour la fabrication, la transformation et la vente des produits et sous-produits de ces usines ;
- 5° L'acquisition, la création, la location et l'exploitation de tous comptoirs commerciaux ou industriels d'importation ou d'exportation coloniales ;
- 6° La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

.....

¹ Domicile d'Henry Moraim, administrateur de la société.

II

Aux termes d'un acte reçu par M^e RIVIÈRE, notaire à Paris le 11 septembre 1928, le fondateur de ladite société a déclaré :

Que les 4.000 actions de 100 francs chacune qui étaient toutes à souscrire en numéraire, l'ont été par sept personnes.

Et qu'il a été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au quart du capital nominal de chacune des actions par lui souscrites, soit la somme de cent mille francs.

A cet acte est annexée une liste contenant les nom, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, et le montant des versements effectués.

III

Du procès-verbal (dont copie a été déposée au rang des minutes de M^e RIVIÈRE suivant acte par lui reçu le 27 septembre 1928) de la délibération de l'assemblée générale constitutive tenue par les actionnaires de ladite Société le 25 septembre 1928, il appert que l'assemblée a :

Premièrement. — Reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur et reçue par M^e RIVIÈRE le 11 septembre 1928.

Deuxièmement. — Nommé administrateurs pour six ans :

1^o M. Joseph GOYARD ², administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue de Courcelles, n^o 64.

2^o M. René SEBAN ³, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Bourdaloue, n^o 3.

3^o M. Jean HUSBAND, lieutenant de tirailleurs, en non activité, demeurant à Romilly-sur-Andelle (Eure).

4^o M. André JOSSE, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, n^o 45.

5^o M. Henry MORAIM, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Étienne-Marcel, n^o 29.

6^o M. le général Édouard HUSBAND, grand officier de la Légion d'honneur, demeurant à Romilly-sur-Andelle (Eure).

Lesquelles fonctions ont été acceptées par chacun d'eux.

Troisièmement. — Nommé : 1^o M. Paul CHALIENE, remisier, demeurant à Paris, boulevard Soult, n^o 48

2^o M. Roger BOURDON, directeur de banque, demeurant à Tillières-sur-Avre (Eure), commissaires des comptes pour le premier exercice, lesquels ont accepté leur fonction.

² Joseph Goyard (1870-1937) : officier d'artillerie jusqu'en 1900, puis dans les affaires minières et industrielles (Bou-Thaleb...). En juillet 1918, après trois ans de front, il entre à la mission franco-américaine dirigée par André Tardieu, qu'il suit aux Régions libérées. Puis il retourne en 1919 dans le privé (Mines d'Oudjda, Compagnie hispano-française de mines et minerais, Métallisation Schoop, Plakalnitza...). En 1928, il est recommandé par Tardieu à Mme Abel Ferry qui cherche un représentant pour siéger dans des sociétés auxquelles elle est intéressée (Société franco-égyptienne, Ciments de Couzon, Huanchaca...) et qui se trouvent être dans l'orbite de la Banque Oustric. À l'automne de cette même année, il prend la présidence de Saint-Élie et Adieu-Vat (exploitation aurifère en Guyane). Après la faillite d'Oustric, il est auditionné par la commission parlementaire d'enquête (27 mars 1931). Chevalier de la Légion d'honneur. Avis de décès : *Le Figaro*, 19 mars 1937.

³ En septembre 1927, René Seban, est nommé liquidateur de la Société nouvelle des chocolateries réunies. En 1931, il devient président de la Société agricole et sucrière de la Guyane. Mais il est surtout connu comme administrateur de sociétés minières : Étains de Salamanque (1927) — qui se transforme en 1930 en Péninsulaire des étains —, Compagnie française des mines d'or du Canada (1928), Sté minière générale de l'étain (1929) — Espagne et Portugal —, permissionnaire de petites mines de lignite et de manganèse dans l'Aude et l'Hérault. Le *Journal officiel de l'État français* du 26 août 1942 annonce qu'il est flanqué d'un administrateur provisoire (les A.P. de biens juifs procédant à l'aryanisation) pour la mine de manganèse de Bonisse (Aude).

Approuvé les statuts et déclaré la société fondée et définitivement constituée.

Quatrièmement. — Autorisé les administrateurs à prendre part à des affaires commerciales ayant un intérêt direct ou indirect avec la société.

Cinquièmement. — Fixé les jetons de présence des administrateurs à 50 fr. par personne et par séance et la rémunération des commissaires à 500 francs pour chacun d'eux.

Une expédition des statuts de la déclaration de souscription et de versement de l'assemblée générale constitutive et des actes de dépôt ont été déposés au greffe du tribunal du commerce de la Seine et de la justice de paix du premier arrondissement de Paris, le 11 octobre 1928.

Pour extrait et mention :
Le conseil d'administration.

(Archives commerciales de la France, 13 août 1929)

PARIS. — Modification, — Soc. dite PLANTATIONS de la BUSIRA, 29, Étienne-Marcel.
— Capital porté de 400.000 fr. à 1 million. — 8 juill. 1929.

(Archives commerciales de la France, 24 mars 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. des PLANTATIONS de la BUSIRA, 29, Étienne-Marcel.
— Capital porté de 1.000.000 fr. à 1.200.000 fr. — 20 février 1930. — Loi.



Société des plantations de la Busira

Société anonyme
au capital de 1.500.000 francs
divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Rivière, notaire à Paris, le 11 septembre 1928 et
modifiés par décisions des AGE des 10 juin 1929, 20 février 1930 et 12 décembre 1933
Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au *Journal
officiel* du 23 janvier 1934
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Un administrateur : André Josse
Un administrateur : Moraim
P. Forveille, imprimerie de titres, Paris-Rodez

LA VIE DES SOCIÉTÉS

L'INFLATION
(*Annales coloniales*, 18 janvier 1934)

Plantations de la Busira
Capital porté de 1.200.000 fr. à 1.500.000 francs, par l'émission, au prix de 110 fr.,
de 3000 actions d'une valeur nominale de 100 francs.

(*La Journée industrielle*, 26 septembre 1934)

Société des Plantations de la Busira. — Siège transféré du 29, rue Étienne-Marcel, au
19, rue d'Aumale, à Paris.

Assemblées générales
(*Le Journal des finances*, 18 juin 1937)

PLANTATIONS DE LA BUSIRA. — Le 6/7/37, 10 h., Paris, 19, rue d'Aumale.
